

JUST'MA VILLE

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE VILLEJUST

008

Janvier - Février 2023



Sommaire



Retour en image 04

Remise des médailles de travail	04
Colis des aînés	05
Marché de Noël	05
Vacances de Noël du centre de loisirs	06
Psycho Psycho	07
Rudolph	07
Activités périscolaires	08

Concours d'éloquence	13
Voyage des aînés	13
Recrutement d'accompagnants pour élèves en situation de handicap	14

Dossier 17

Sobriété énergétique	17
----------------------	----

Actualités 10

Liste de naissance	09
Compte rendu du conseil municipal	10
Inscriptions scolaires	11
Klaro, pour les jeunes	12

Agenda 20

Je vois ce que je crois	20
Critérium du jeune conducteur	21

Associations 23

Comment était Villejust en 1940 ?	22
-----------------------------------	----

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE:

- Lundi et vendredi : de 9h à 12h30
- Mercredi et samedi : de 9h à 12h00
- Mardi : de 13h30 à 17h30
- Jeudi : de 13h30 à 18h30

LES SERVICES DE LA MAIRIE VOUS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS:

- Mardi et jeudi : de 9h à 12h30
- Lundi et mercredi : de 13h30 à 17h30
- Vendredi : de 13h30 à 16h30

NUMÉROS UTILES:

- Accueil - sacs végétaux : **01.69.31.74.40**
- Affaires générales - Etat civil : **01.69.31.74.43**
- Affaires scolaires : **01.69.31.56.60**
- Urbanisme : **01.69.31.74.46**
- Communication - Vie associative - Culture : **01.69.31.74.47**
- Services techniques (secrétariat) : **01.69.31.74.46**

villejust.fr

- facebook.com/mairievillejust
- twitter.com/mairievillejust
- instagram.com/mairievillejust
- youtube.com/mairievillejust

Igor TRICKOVSKI

Maire et Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

Sylvie ARMAND-BARBAZA

1^{ère} Adjointe Finances

Valéry LAURENT

2^{ème} Adjoint Développement Durable et Travaux

Isabelle ARMAND

3^{ème} Adjointe Affaires Sociales

Richard PELISSERO

4^{ème} Adjoint Urbanisme réglementaire et Aménagement

Pierre CAMBON

5^{ème} Adjoint Numérique et Réseaux

Le Maire et les élus sont à votre écoute. Pour prendre rendez-vous, contactez le secrétariat du Maire et des élus au 01.69.31.74.41 ou envoyez un mail à : secretariat-maire@villejust.fr

Édito



Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust,
Vice-Président de la Communauté Paris-Saclay

Chères Villejustiennes et Chers Villejustiens,

Nous voici désormais en 2023! Et puisque nous sommes maintenant sous le format d'un numéro bimestriel de notre magazine municipal, celui-ci paraissant pour la période de Janvier-Février, j'ai le plaisir de vous adresser, en mon nom personnel et au nom de notre commune et de ses élus, tous mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte la santé, le bonheur et la sérénité pour vous-même et ceux qui vous sont chers.

A Villejust nous n'avons pas de cérémonie de vœux institutionnelle, mais nous marquons le début de l'année dans la joie de nous retrouver, petits et grands, pour un moment convivial et gourmand plein de rires d'enfants avec notre Goûter Crêpes du Village. Souhaitons que notre année puisse se dérouler dans ce même état d'esprit, avec la joie si simple et si sincère des enfants pour nous guider et nous servir d'exemple.

La période des fêtes aura été riche à Villejust et nous avons ainsi l'occasion de revenir sur l'ensemble de ces bons moments que nous avons pu partager ensemble dans notre jolie ville, marché de Noël, chants des enfants de l'école Jeanne Chanson, distribution de colis, de jolis spectacles pour les petits et les grands... autant de belles occasions qui nous rappellent combien nous sommes plus heureux lorsque ces instants et ces joies sont vécues collectivement.

L'année 2023, c'est avec un goût de promesse que j'aimerais que nous l'entamions. Plutôt que de se lancer dans un vain concours de bonnes résolutions de début d'année, je préfère que nous partagions des envies communes, celles de faire de notre mieux et dans l'intérêt général. Les années et les mois passés souvent des plus inquiétants, les modes d'informations de plus en plus anxiogènes, et les nouveaux modes de communication nous font glisser (plus ailleurs qu'ici malgré tout et c'est notre chance) vers des formes d'individualismes qui ne disent pas leur nom. Nous n'avons jamais été aussi connectés et pourtant on se rend compte chaque jour combien prendre soin de nos proches est essentiel.

Alors en 2023, à Villejust, je vous souhaite à tous que, par delà les efforts de sobriété que nous nous devons d'accompagner, la générosité et l'envie d'aller vers l'autre prennent le dessus et que nous construisions ainsi ensemble une belle année pleine de cette belle valeur qu'est la Fraternité.

Encore une belle et bonne année à toutes et à tous à Villejust,

Bien fidèlement,



JUST' MA VILLE - BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE VILLEJUST • Directeur de la publication : Igor Trickovski • Rédaction : Jade Pelissero, Associations de Villejust. • Conception et réalisation : Thomas Racinet - thomasracinetstudio@gmail.com • Crédit images : Associations de Villejust, Services municipaux. • Distribution : Yolle Distribution - Villejust • Impression : AKL graphic - tiré en 1400 exemplaires • Dépôt légal : ISSN 2742-605X • Plus d'informations : villejust.fr Service communication : 01.69.31.74.47 - service-communication@villejust.fr

Remise des Médailles de travail

Samedi 26 novembre, la traditionnelle cérémonie de remise des médailles du travail a permis de distinguer des Villejustiennes et Villejustiens qui se sont illustrés dans leur parcours professionnel. Entourés de leurs proches, ils ont eu le plaisir de recevoir des mains de monsieur le maire, **Igor TRICKOVSKI**, un diplôme et des petites attentions offertes par la municipalité



Don du sang

Le 28 novembre dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir **63 volontaires dont 4 nouveaux donneurs** lors de la collecte. Merci à tous.



Soirée jeux spécial échec

Vendredi 2 décembre, les amateurs (initiés et débutants) d'échecs ont eu le plaisir de se retrouver dans la salle de la Poitevine, pour se défier. A l'initiative de l'association Villejust Ludique, cette soirée jeux spécial échec a permis de confirmer l'importance du jeu dans le lien intergénérationnel. La soirée échec a réuni petits et grands le 02/12 autour des échiquiers et autres jeux de réflexion. L'association Villejust Ludique organisera comme chaque année un **tournoi d'échec** et des initiations le **Samedi 18/03/23 après midi**. Renseignement et inscription : asso.jeux.villejust@gmail.com



Colis des aînés

Monsieur le Maire, **Igor Trickovski** et les membres du CCAS ont décidé d'organiser un **goûter pour la remise du traditionnel Colis de Noël offert à nos aînés**. Ce sont donc plus de 90 personnes qui nous ont fait le plaisir de leur présence lors de ce moment très convivial qui s'est déroulé en mairie, le **lundi 5 décembre** dernier de 15h à 18h. Tous les autres aînés ont pu récupérer leur colis ou se le sont fait déposer.



Marché de Noël

Le traditionnel **Marché de Noël** s'est tenu le **samedi 10 décembre 2022**. Les familles sont venues nombreuses pour écouter les Chants de Noël des élèves de l'école Jeanne Chanson. Petits et grands ont trouvé leur bonheur. Animations gonflables, présence du Père Noël ou encore pêche aux canards organisée par L'association Au Plaisir des Enfants. Il flottait comme un air de fête sur Villejust.



Galette des aînés

Ce samedi 7 janvier, il régnait une ambiance de fête à la Grande Salle des 2 Lacs où se sont retrouvés les aînés de la commune pour partager la traditionnelle galette des Rois organisée, comme chaque année, par le CCAS. Le Maire et Président du CCAS, Igor TRICKOVSKI accompagné des membres du CCAS ainsi que leurs convives ont eu le plaisir de déguster les délicieuses galettes des Rois de notre boulangerie, accompagnées de bûches glacées. **Puis les aînés ont été invités à se rendre sur la piste de danse** pour une ambiance musicale, avant de terminer par la tant attendue tombola.



Vacances de Noël du centre de loisirs

Le nouveau centre a ouvert ses portes pendant les vacances avec succès. Les petits et plus grands ont pu profiter de nombreuses activités comme la cuisine, une sortie au bowling, des activités manuelles. L'ambiance était vraiment féérique surtout lors de la visite du Père Noël. **Toute l'équipe vous souhaite une bonne année 2023 !**



Psycho Psycho

En ce dernier week-end de novembre, nous avons reçu la troupe L'instant T pour une représentation théâtrale de leur spectacle Psycho, Psycho. Entre rire et suspens, les spectateurs ont passé une bonne soirée !



Rudolph

Le spectacle de Noël, offert par la Municipalité s'est tenu le 14 décembre dernier, pour le plus grand bonheur des enfants. Au total, 93 enfants ont eu le plaisir de découvrir ce conte de Noël rempli de rire et de chants à la portée de tous laissant un message de tolérance et d'espoir pour nos jeunes.



Vacances de Noël du club jeunes

Une semaine excellente pour les adolescents au Club Jeune. C'est dans la convivialité que nous avons démarré les vacances par une raclette, pour finir en apothéose en sortie patinoire d'Evry plus cinéma. L'équipe d'animation partage de très bons moments avec les jeunes Villjustiens, une très bonne année 2023 à eux tous.



Minor Sing

Le 14 janvier dernier, nous avons eu le plaisir de recevoir le groupe de jazz manouche, **Minor Sing** à l'Espace des Coudrayes. Tout droit venus de Lyon, ils nous ont offert un moment de convivialité absolue pour la première représentation de leur nouveau spectacle. Un grand merci à eux.



Activités périscolaires

Depuis l'ouverture du nouveau centre d'accueil de loisirs en novembre dernier, les enfants de Villejust ont réalisés de nombreuses activités périscolaires !

ATELIER BALLES DÉSTRESSANTES



DESSINS POUR LES PLUS CRÉATIFS



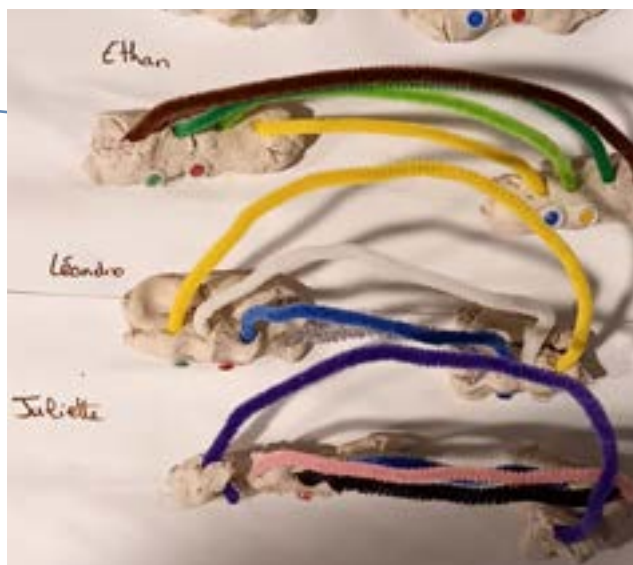
« MA VILLE EN KAPLA »



COIN DE LECTURE AU CALME



ATELIER ARC EN CIEL



Installation des ruches

Depuis quelques semaines, la voici installée à Villejust sur un terrain acquis auprès de la SAFER. La commune a souhaité établir un partenariat avec elle afin d'accompagner l'installation des ruches sur des territoires municipaux et ainsi contribuer à préserver les abeilles, sentinelles de la biodiversité, tout en bénéficiant bientôt d'un miel de Villejust.

L'abeille autonome, est la marque d'une apicultrice récoltante de miel et de gelée royale située en Essonne.

Ancienne juriste sur Paris, elle décida en 2018 de faire de sa passion son métier après avoir obtenu son brevet professionnel de responsable d'exploitation agricole (BPREA).

Si son parcours et ses produits artisanaux vous intéressent, n'hésitez pas à la suivre sur Facebook et Instagram ou de faire un tour sur son site internet abeilleautonome.fr



Liste des naissances 2022

En ce début d'année nous avons le plaisir de rappeler la liste des naissances de petites et petits Villejustiens en 2022. Une belle année à eux et leurs parents tout particulièrement.

- LANDOUER Nell - 01/01/2022 • RAHARIRIAGA Liha - 30/01/2022 • ANAGO Ariane - 02/02/2022 • CARLIER NEMORIN Arthur - 05/03/2022 • LE GALERY Éliott - 06/03/2022 • KCHIT Dan - 14/03/2022 • MACHADO Emma - 22/03/2022 • DELRAN GROSSARD Cléa - 01/04/2022 • KOUATER Duncan - 06/04/2022 • ROCHE Hugo - 20/04/2022 • AUDON Emma - 21/04/2022 • TRÉFEU Agathe - 24/04/2022 • LE ROUZIC Liam - 11/05/2022 • MOUROU Noham - 14/05/2022 • DE MALEUZIEU Korlan - 26/05/2022 • TAVARES DE LIMA Léandro - 27/05/2022 • KOUADIO Ashley - 31/05/2022 • RANTZ Marius - 27/06/2022 • LEON VOGEL Keylan - 29/06/2022 • ARTHUS-BERTRAND Inès - 22/09/2022 • VOGEL Djulian - 26/10/2022 • REBUR Violette - 29/10/2022 • MCHAREK Myriam - 28/10/2022 • TANAÏS Appoline - 09/11/2022 • CASTANHEIRA CHAVES Tiago - 06/11/2022 • SALOMÉ Rose - 17/12/2022 • YOBOKRÉ Néria - 22/12/2022 • DOS SANTOS Lorenzo - 24/12/2022



Inscriptions scolaires pour l'année 2023-2024

Pour les enfants nés en 2020 et qui doivent entrer à l'école maternelle.

Il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) pour la rentrée scolaire de septembre 2023 jusqu'au **27 Mars 2023**

Vous pourrez télécharger l'imprimé sur le site de la Mairie ou le retirer à l'accueil de la Mairie, en prenant rendez-vous auprès du service scolaire au 01 69 31 56 71

Nouvelles inscriptions uniquement :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » : Enfants nés en 2020 (première inscription). Nouvelles inscriptions suite à l'arrivée sur la Commune (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » : Nouvelles inscriptions suite à l'arrivée sur la Commune (toutes les classes du CP au CM2). Liste des documents :

- Le Livret de Famille
- Le carnet de santé (vaccinations à jour)
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

En cas de séparation des parents, toutes pièces justificatives de l'attribution du droit de garde (jugement, courrier des deux parents)

- La copie d'un document de la CAF faisant mention de votre numéro d'allocataire
- L'attestation d'assurance scolaire (nom, adresse, nom d'adhésion), sera à fournir à l'école et au centre de loisirs à la rentrée de septembre 2022
- Le certificat de radiation (dans le cas d'une scolarité précédente dans une autre Commune) Renouvellements inscriptions : la fiche de renseignements sera adressée aux parents dans les prochaines semaines par le biais des écoles. Sans le retour de ce document nous ne pourrons pas enregistrer vos réservations aux différentes activités scolaires ou périscolaires.

Pour plus d'informations :
scolaire@villejust.fr

Retrouvez plus d'information en ligne en scannant le QR Code :



Compte rendu du Conseil Municipal

Le 4 juillet 2022

1- ADHESION ET APPROBATION DE LA CONVENTION SANTE AU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer la convention relative à la santé au travail pour la fourniture de prestations de médecine de prévention réalisées au profit du personnel communal.

2-ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE 2023-2026 PROPOSE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA GRANDE COURRONNE

Monsieur le Maire est autorisé à signer le certificat d'adhésion et la convention relative au contrat groupe d'assurance statutaire pour la période de 2023 à 2026.

3-ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES ASSURANCES INCENDIE, ACCIDENT ET RISQUE DIVERS (IARD) POUR LA PERIODE 2024-2027

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au groupement de commande pour les assurances IARD avec le CIG pour la période de 2024 à 2027.

4-CREATION DE POSTE DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal a décidé la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe dans le cadre d'un avancement de grade.

5-APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE INTERCOMMUNALE AVEC LES COMMUNES DE CHAMPLAN, VILLEBON-SUR-YVETTE, VILLEJUST ET LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES DE L'ESSONNE.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la Convention de Territoire Global Intercommunale.

6-AUTORISATION A SIGNER LES CONVENTIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNALE DU MOULIN ET DU LAEP ENTRE LES COMMUNES DE CHAMPLAN, VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST.

Le Maire est autorisé à signer les deux conventions tripartites relatives au fonctionnement du LAEP et du RPE intercommunal.



7-APPROBATION DU MODE DE GESTION DU REGIME DES AMORTISSEMENTS, DES IMMOBILISATIONS ET DE LA FONGIBILITES DES CREDITS.

Le Conseil Municipal approuve dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57 la nouvelle méthode de calcul des amortissements au prorata temporis à compter du 1er janvier 2023.

8-REGULARISATION DU COMPTE 4542.

Le Conseil Municipal a décidé, après avis de la perception, de régulariser l'anomalie comptable du compte 4542 en opération d'ordre qui sera mouvementée par la comptable public.

9-AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023.

10-CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - RUE DES COQUELICOTS - LE CLOS DU BOIS COURTIN - TRANCHE 2

11-CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - LES CLOS DES ERABLES

Le Conseil Municipal a autorisé le classement de voirie dans le domaine public communal et propriété de la collectivité de la rue des Coquelicots et du Clos des Erables.

12-L'APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) EN DATE DU 16 NOVEMBRE 2022.

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CECT de la communauté d'agglomération Paris-Saclay du 16 novembre 2022.

13-ADHESION ET SIGNATURE SIPP'n'CO

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la centrale d'achat «SIPPEREC » pour l'accompagnement dans le cadre de la réalisation des marchés publics.

14-ADHESION ET SIGNATURE DRAPO

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'association Défense Riverains Aéroport d'Orly.



COVOITURAGE : 100 EUROS POUR LES JEUNES ESSONNIENS

À partir du 1^{er} janvier, le Département offre 100 euros de trajets en covoiturage aux jeunes Essonnais de 18 à 25 ans non-titulaire d'un abonnement, depuis et vers l'Essonne.

Avec ce dispositif, le Département soutient le pouvoir d'achat des jeunes dans un contexte d'envolée des prix et encourage le covoiturage sur les courtes distances, afin de fluidifier la circulation et lutter contre la pollution.

L'objectif est également de lever les freins à la mobilité dans les territoires moins bien desservis par les transports en commun et offrir une solution alternative en cas de problèmes sur les lignes.

+ d'infos sur essonne.fr



Klaro, pour les jeunes

L' agglomération Paris Saclay, lance un projet, le projet Klaro. Le plus grand simulateur d'aides financières en France dédié aux jeunes de 17 à 25 ans.

Avec + de 1400 aides et un accompagnement personnalisé, vous aurez la possibilité d'être accompagnée dans vos démarches administratives sur une plateforme sécurisée et facile d'accès.

Pour le lancement de ce projet, Klaro offre la possibilité à **5 jeunes de Villejust d'ouvrir gratuitement un compte**. Un tirage au sort cela alors effectué !

Pour en bénéficier, merci de contacter le 0169317441 ou par mail à ccas@villejust.fr en précisant nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone.

Recensement

**Recensement et Journée défense et citoyenneté
Dès 16 ans, c'est obligatoire !**

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement fait, il reçoit une attestation de recensement. Celle-ci est indispensable pour effectuer certaines démarches administratives (inscription au baccalauréat, permis de conduire...).

Pour se faire recenser, présentez-vous avec votre livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile au service Etat-civil de votre mairie, au cours du trimestre qui suit la date de votre anniversaire.

Le jeune qui s'est fait recensé est ensuite convoqué à participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Infos
www.service-public.fr



Concours d'éloquence

Un Villejustien à pleine voix

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay organise la 2^{ème} édition du concours d'éloquence de l'agglomération en collaboration avec les communes du territoire. Le concours se déroule du 26 septembre au 17 février 2023. L'objectif général de ce concours est de sensibiliser le plus de jeunes possibles à l'expression orale, l'art de bien parler, de s'exprimer avec aisance, persuasion et brio !

Le thème de cette 2^{ème} édition était : **La Fraternité**

Amine, un jeune de la commune âgé de 15 ans participe à ce concours audacieux pour la première fois !

Le concours se déroule en 3 étapes qui sont les suivantes :

- Pour la phase de sélection
- Pour la phase des demi-finales
- Pour la phase finale

Amine, a fait face à un jury et a obtenu sa place en finale.

Nous vous informerons du parcours d'Amine dans le prochain numéro de Just'Ma Ville, et nous sommes tous avec lui pour la finale qui se déroulera au théâtre de la Passerelle à Palaiseau, le 17 février à 18h30.



Voyages des aînés

Retenez d'ores et déjà les prochaines dates et lieux des voyages des seniors 2023

Le voyage de 3 jours se déroulera du **mercredi 31 mai au vendredi 2 juin 2023 dans le Morbihan et la Bretagne.**

Et pour ce qui est de la sortie d'une journée, celle-ci se déroulera en Essonne, **le 7 septembre 2023.**

Comme habituellement, pour les personnes concernées, vous recevrez un courrier pour les inscriptions aux voyages de Printemps et d'Automne.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter les services du CCAS de Villejust par téléphone au 0169317441 ou par mail à CCAS@villejust.fr

RECRUTEMENT D'ACCOMPAGNANTS D'ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)



La ville aide au recrutement d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap !

Pour nos écoles, vous avez les qualités requises et vous aimez travailler auprès de jeunes enfants



Recrutement d'AESH

Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap

Afin de faciliter le recrutement d'Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH), qui aujourd'hui font défaut depuis la rentrée pour des élèves de nos écoles, nous relayons avec l'aval de l'Inspection académique, l'information de la DSDEN de l'Essonne à ce sujet.

En effet, des pistes d'AESH sont ouvertes en Essonne, et **notamment pour les écoles de Villejust** dont des élèves ont besoin de pouvoir bénéficier de cet accompagnement.

Pour des habitants de Villejust, et des alentours, ce sont aussi des opportunités d'emploi de proximité et qui font sens.

Aussi, si l'écoute, la patience et l'empathie font partie de vos qualités et que travailler auprès d'enfants, et notamment les plus fragiles, vous intéresse, vous trouverez ci-après tous les renseignements pour pouvoir répondre au recrutement des services de l'Education nationale, et n'oubliez pas de spécifier votre souhait de pouvoir travailler auprès d'enfants à Villejust !

Retrouvez plus d'information en ligne en scannant le QR Code :



Bibliothèque

Pour cette nouvelle année 2023 nous vous informons que la bibliothèque est de nouveau ouverte le mercredi et le samedi de 14h à 18h et le vendredi de 15h à 19h.

Vous aurez dorénavant le plaisir d'être accueillis par Isabelle KYNDT notre nouvelle bibliothécaire, appartenant au réseau des bibliothèques et médiathèques de la communauté Paris-Saclay, qui nous la met à disposition.

En charge de la tenue de notre équipement culturel, nous serons à l'écoute de ses préconisations professionnelles afin de toujours rendre notre bibliothèque plus attractive.

D'ores-et-déjà une première évolution va voir le jour puisque Monsieur le Maire a souhaité proposer au Conseil Municipal la gratuité pour l'emprunt à celle-ci.

Alors plus de raisons d'hésiter, venez-vous inscrire à la bibliothèque pour vous offrir de belles expériences de lecture.



Le carrefour des solidarités a besoin de vos dons

La période s'avère difficile et certaines personnes souffrent dans leur quotidien et ne peuvent assurer des besoins essentiels comme l'achat de nourriture.

L'association Carrefour des Solidarités à Limours, grâce en partie à vos dons, essaie d'apporter une aide à ces personnes en les faisant bénéficier de l'épicerie sociale. Elles paient 15 % la valeur de leur panier. Exemple un panier à 50 € leur coûte : 7.50 €.

Pour leur fournir des produits de base, nous devons en acheter une partie, ce qui a un coût. En effet, les dons des grandes surfaces ne suffisent pas et sont en baisse.

Pour nous permettre de poursuivre cette aide aux familles de 27 communes du Canton du Pays de Limours et alentours, (300 familles par an) vous pouvez nous aider par un don financier déductible de vos impôts (66 %). Exemple un don de 50 € ne vous coûtera que 17 €. Nous vous proposons soit :

Un don en ligne et cliquant sur : www.carrefourdesolidarites91.org Cliquez sur « faire un don » et suivre la procédure, vous pourrez télécharger immédiatement votre reçu fiscal. HelloAsso vous propose une petite contribution, mais vous n'êtes pas obligé, il suffit d'utiliser le curseur pour passer à zéro.

Un chèque au nom du Carrefour des Solidarités à envoyer 3 rue du Bac à Limours 91470.

« Ensemble gardons l'esprit solidaire »



Décès de Michel LECOEUR

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris en toute fin d'année, le 31 décembre 2022, la disparition de Michel LECOEUR. C'est un autre habitant historique de notre commune qui s'en est allé, enfant de Fretay, figure de la Poitevine, Michel a toujours eu à cœur de participer à la vie de la commune.

Elu municipal de 1977 à 1983 il a été adjoint au maire. Lui pour qui la convivialité était une seconde nature, qui aimait rire et faire la fête, pour qui l'amitié était essentielle. Il avait endossé encore ces dernières années la présidence du Club de l'Escapade, avant que le poids de la maladie ne soit trop lourd pour en assumer la charge. A sa compagne, sa fille et son fils, et à ses petits-enfants à qui il a fait partager cet amour si naturel de Villejust, à tous ceux qui lui étaient chers, nous adressons toutes nos condoléances et pensées les plus sincères.



Nouveaux habitants

Accueil des nouveaux habitants Samedi 18 mars 2023 à 9h00

Bienvenue aux nouveaux habitants ! Si vous êtes arrivés sur la commune depuis janvier 2022, faites-vous connaître en Mairie en envoyant un mail avec les informations suivantes :

- vos noms,
- vos prénoms,
- votre adresse,
- votre numéro de téléphone et adresse mail,
- le nombre de personnes dans le foyer (et la date de naissance des enfants si vous en avez).
- votre date d'arrivée sur Villejust.

La municipalité organise une matinée découverte de la ville à Vélo (électrique) !

Soit vous possédez déjà un vélo (électrique ou non), soit la municipalité vous en fournira un !

Vous souhaitez vous joindre à cette visite ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, soit vous pouvez vous inscrire par mail : protocole@villejust.fr ou remplissez le formulaire en ligne en flashant le QR Code.

Pour toutes questions ou demandes de précisions, contacter la mairie au **01.69.31.74.41**

“ Une occasion toujours heureuse de faire connaissance et découvrir notre belle commune...à vélo ! ”

Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust



Retrouvez plus d'information en sur le site de Villejust en scannant le QR Code :



Travaux rue rue la mairie

Après la première période de travaux qui ont eu lieu cet été, rue de la mairie, **une seconde tranche**, comprise entre **la route de Nozay et le Chemin des Hauts Villevents** va être entreprise à **partir du 20 février**.

Il s'agit de **travaux d'assainissement portés par la Suez avec la communauté Paris-Saclay** et nous profiterons à l'issue de ceux-ci d'une réfection complète de la voirie. Pour le temps des travaux seuls les riverains auront accès au secteur, et un plan de déviation de la circulation va être mis en place.

La tranche 1 des travaux n'étant pas terminé, elle va être complétée entre la place de l'église et la route de Nozay par un grenailage de la voirie et des trottoirs qui permettra ensuite de réaliser les aménagements de la zone protégée et ainsi limiter la circulation de véhicules, au profit des piétons et des cyclistes.



Livraison de la nouvelle passerelle piéton et cycles qui relie Villejust à Courtabœuf au-dessus de l'A10.

Cette nouvelle passerelle enjambe l'autoroute A10 permettant de relier VILLEJUST au parc d'activité de Courtabœuf. Ce projet fut lancé en 2014 avec la communauté d'agglomération Europe Essonne.

Cette passerelle sera bientôt inaugurée en compagnie de l'agglomération Paris-Saclay qui est partenaire de cette réalisation. Nous incitons tous les Villejustiens à rejoindre Courtabœuf en empruntant cette nouvelle passerelle qui assure une sécurité optimale pour tous !



Villejust a adopté son Plan de Sobriété Énergétique



A fin d'agir concrètement face au réchauffement climatique et de limiter la hausse des factures énergétiques avec l'explosion des coûts de l'énergie depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, la **Commune de Villejust** a souhaité décliner plusieurs axes dans le cadre de son **Plan de Sobriété Énergétique** qui a été adopté à l'unanimité du Conseil municipal le 7 novembre 2022.

Ces axes nous orientent vers une volonté de :

- Consommer moins,
- Consommer différemment et mieux,
- Accélérer les aménagements reposant sur les énergies renouvelables.

Ces axes s'expriment par des orientations décrites précisément dans le plan de sobriété énergétique.

Ce plan a pour objectif d'une part de faire face à la crise énergétique actuelle et d'autre part de mettre en place un outil au service de la collectivité pour l'accompagner à changer les comportements et permettre une meilleure prise de conscience des pratiques pour assurer une transition raisonnable sur du long terme.

“ En tant que collectivité, à Villejust aussi nous sommes appelés à prendre part à cet effort collectif en poursuivant nos actions et nos engagements de sobriété énergétique en faveur de l'environnement. ”

Igor TRICKOVSKI
Maire de Villejust

A SAVOIR !

La température dans tous les bâtiments publics de la commune a été baissée sur 19°C

En 2023, nous allons effectuer une étude point par point et mettre en place un marché sur l'éclairage public pour passer l'ensemble des lanternes en LED.



Pour répondre aux axes prioritaires, la Commune a identifié des actions applicables dès maintenant :



ACTION 1 :
Établir une estimation globale des consommations d'énergies des bâtiments et services pour cibler les priorités.

- Auditer les installations de chauffage,
- Suivre les consommations des bâtiments et mettre en place un suivi et ajuster les abonnements si besoin,
- Diagnostiquer les bâtiments pour prioriser les rénovations thermiques à entreprendre dont en priorité le Dojo et le Gymnase, L'Accueil de Loisirs, l'Espace des Coudrayes...



ACTION 2 :
Régulation des températures dans les bâtiments.

Les bâtiments publics et logement communaux :

- Installer des dispositifs de régulation des températures dans les bâtiments et vérifier leur bon fonctionnement.
- Respecter le code de l'énergie et réguler à 19° les bâtiments occupés (écoles, mairie, bibliothèque, Escapade, Poitevine, Coudrayes),
- Toutes les installations inoccupées seront en hors gel. Les autres le seront pendant les vacances.

Les équipements sportifs :

- Passer la température de consigne des équipements sportifs de 16 °degrés à 14°degrés si occupés,
- Arrêter le chauffage hormis les vestiaires dans les équipements qui le permettent.



ACTION 3 :
Réduire l'intensité et les plages d'éclairage public.

- Eteindre l'éclairage public entre 23h30 et 6h du matin, excepté sur les axes situés en zones sensibles à compter du 15 novembre 2022,
- Eteindre l'éclairage public et réduire la plage horaire des illuminations de Noël 23h30 à 06h00,
- Remplacement des points lumineux et des éclairages des écoles par des LED.



ACTION 4 :
Couper l'eau chaude des sanitaires.

- Couper l'eau chaude dans le bâtiment de la Mairie hormis un point chaud en cuisine.



ACTION 5 :
Réduire la saison de chauffe.

- Arrêter la saison de chauffage dans les écoles pendant les vacances scolaires,
- Arrêt de la saison de chauffe entre avril et octobre pour tous les bâtiments communaux.



ACTION 6 :
Mobiliser les agents de la Collectivité.

- Présenter à tous les agents le contexte énergétique et les impacts sur le budget de la Collectivité,
- Réduire la consommation des appareils informatiques en éteignant les écrans, tours d'ordinateurs,
- Supprimer les climatisations de confort,
- Interdire l'usage d'équipements électriques (chauffage d'appoint).

VILLEJUST INVESTIT POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Notre ville a la chance de bénéficier d'un patrimoine d'équipements de qualité et diversifié.

Cependant il est nécessaire de l'entretenir et d'agir principalement sur les isolations, les modes de chauffage et la lutte contre les déperditions thermiques, sans oublier de saisir les opportunités de production d'énergie renouvelable lorsqu'elles se présentent.

- Dojo: Mise en place d'un faux plafond et modification du pack énergétique...;
- Gymnase et Coudrayes: mise en place de la régulation des chauffages électriques...;
- Gymnase: Installation de panneaux solaires sur le toit pour produire de l'électricité;
- Ancien Accueil de Loisirs des Coudrayes: Isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries et mise en place d'un chauffage de nouvelle génération;
- Écoles et Mairie: Remplacement des régulations de chauffage et améliorations thermiques à l'occasion des travaux d'extension des écoles.

PASSAGE DE L'INTÉGRALITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN LED

Après une première action possible en l'état du patrimoine consistant à limiter les horaires d'éclairage pour ne pas éclairer inutilement la nuit, les prochains mois vont faire l'objet d'un changement de fond en matière d'éclairage public, puisque c'est l'intégralité des candélabres qui vont passer en LED.

Cela permettra un gain conséquent d'énergie et un pilotage plus précis des besoins d'éclairage tout en luttant contre une pollution lumineuse inutile.





Lauréats du concours des illuminations

Samedi 4 février

Lors du goûter crêpes de la commune, le maire, **Igor TRICKOVSKI** a remis à 6 familles de Villejust un prix pour leur participation aux concours des illuminations. Ils ont embelli leurs domiciles aux couleurs de Noël. Félicitation à eux !

Mr et Mme PLUMERAND Fretay
Mr et Mme MOULIGNIER Bois des Vignes
Mlle MEZIERE Coudrayes
Mr et Mme DEBORDES La Poitevine
Mr COTARD Le Bourg



Don du sang

Judi 9 février de 15h à 19h30

L'Établissement Français du sang a plus que jamais besoin de vos dons. N'oubliez pas de prendre rendez-vous pour choisir votre créneau sur www.mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr
En 1h, vous pouvez sauver 3 vies !
 Salle du Conseil en mairie



Criterium du jeune conducteur

Le 13 et 14 février 2023

La municipalité de Villejust en collaboration avec l'école élémentaire Jeanne Chanson, organise avec l'Automobile Club de l'Ouest et le soutien du Conseil Départemental de l'Essonne, dans le cadre du Plan Départemental d'Action Sécurité Routière, un Critérium du Jeune Conducteur, réservé aux adolescents. **Les objectifs de cette action sont de sensibiliser, former, éduquer les futurs usagers de la route à la conduite tout en s'amusant.** Le dispositif itinérant de l'Automobile Club de l'Ouest se déplace dans toute la France pour aller à la rencontre des jeunes afin de leur apprendre de façon ludique les règles fondamentales de la sécurité routière. L'activité comprend un atelier pratique où les jeunes pourront prendre les commandes de **voitures** (pour les 10-11 ans) d'un concours et d'une initiation, ainsi qu'un atelier théorique « cours vidéo » animé par un moniteur diplômé.



Vendredi 10 et dimanche 12 février Par la compagnie Trafikandars

Une expérience unique de théâtre d'art numérique

De quoi ça parle ? La place grandissante de la réalité virtuelle dans notre société déplace les frontières entre imaginaire, virtuel et réel, entre visible et invisible, croyance et expérience. En inversant la célèbre maxime « je ne crois que ce que je vois », le spectacle « Je vois ce que je crois » joue avec notre perception du réel et interroge nos certitudes. L'histoire : Je m'appelle Iris. Et Léo c'est mon meilleur ami ! C'est mon seul ami. Sa maman dit que je n'existe pas. Elle m'appelle son amie imaginaire. Je ne sais pas ce que ça veut dire. C'est quoi une amie imaginaire ? L'amitié, ça ne s'invente pas. Et Léo et moi sommes les meilleurs amis du monde ! Mais Léo a grandi. Il ne croit plus au Père Noël, ni à la sorcière du placard à balais, ni au terrible Monsieur Nuit, ni à la petite souris, ni... Parfois, je lui fais un signe mais il ne me voit plus... Je suis une amie imaginaire qu'on imagine plus.

Texte original : co-écrit par Nathalie et Medhi Izza

Vendredi 10 février 2023 [séance scolaire uniquement]
 Dimanche 12 février 2023 [2 séances tout public]
 15h et 17h [Durée 48 minutes]

SAVE THE DATES

Dorian BEDEL chante Goldman.. Pour les connaisseurs
 le 24 et 25 mars à 20H30
La Compagnie des Brunes dans Enfermés !
 le 16 avril à 15H



Infos Réservation

Tout public – à partir de 6 ans
 Gratuit
 Salle de spectacle – Espace des Coudrayes

Renseignements : 01.69.31.74.47 -
service-communication@villejust.fr

Comment était Villejust en 1940 ?



Durant l'Occupation, il n'y a pas eu de recensement quin-quennal de population. Après celui de 1936, il faudra attendre 1946 pour que les recensements soient réinstaurés.

En septembre 1940, les Allemands font l'inventaire



La France est coupée en deux par la ligne de démarcation depuis le 25 juin. A la demande de la Feldkommandantur de Versailles, toutes les communes du département de Seine-et-Oise doivent réaliser l'inventaire exhaustif de leur composition. Celui de Villejust est dressé en septembre 1940.

Un inventaire orienté mais éclairant

En dépit des circonstances tragiques, cet inventaire contient plusieurs rubriques qui nous renseignent sur la composition de la commune au début de l'Occupation.

La population est de 520 habitants au 1^{er} août 1940. En septembre, 20 habitants partis en exode ne sont pas encore revenus. Léon Marinier est maire depuis 1932.

Etat des moyens militaires de la commune

Aucun militaire, gendarme, ni caserne, ni camp de tente n'est recensé. Il n'y a pas de prisonniers de guerre employés sur la commune. Seuls des prisonniers libérés provisoirement à titre individuel et revenus chez eux sont comptabilisés.

Pas de police d'état mais un garde champêtre² en poste à Villejust. Il existe des baraques (non localisées) d'une capacité de 400 m³, propriétés de l'Etat, alors inoccupées.

Il n'y a pas de pigeon voyageur, 16 voitures de tourisme et 8 ca-mions sont enregistrés. Une voiture hors d'usage se trouve à la Folie-Bessin. Elles sont entretenues à Orsay et Palaiseau.

Aucune maison n'a été détruite par faits de guerre.

Les étrangers de la commune

Au 1^{er} août 1939, des ressortissants belges³, italiens⁴, polonais⁵ et tchécoslovaques⁶ sont présents parmi la population mais ils sont assez peu nombreux.

LA VIE QUOTIDIENNE

L'heure du couvre-feu est fixée à 22 heures la France vit à l'heure de Berlin. Il faut occulter les portes et fenêtres du crépuscule à l'aube. Aucun poste émetteur T.S.F. n'est déclaré aux autorités par la population. Celui dit « du Poste Parisien » géré par les P.T.T. est situé sur le territoire de Villebon-sur-Yvette. Il n'existe pas de maison de tolérance⁸ à Villejust.

Les gares les plus proches sont pour le bourg : Palaiseau-Villebon et pour Fretay et La Poitevaine : Orsay. Les 2 sont à environ 5 km. En 1940, il n'y a pas de réseau d'autocars (le maire en profite pour ajouter : Cela nous serait bien utile !) Une pompe à essence est installée devant le café de M. Béranger à La Folie-Bessin mais comme pour les autres distributeurs, elle est à sec !

La mairie tient à jour les quantités d'essence fournies par la pré-fecture avec le nom des bénéficiaires. 500 l par mois sont réservés aux médecins et aux services publics.

Aucune association ne tient de réunion publique régulière, il n'y a pas de séances de cinéma organisées non plus.

Il n'y a pas de crèche, pas de terrain sportif, aucune publication municipale n'est éditée. Le Villejust-Infos ne naîtra qu'au milieu des années 1970.

Deux écoles situées au bourg et à Fretay comptent 90 élèves en tout, répartis dans deux classes uniques menées respectivement par M. Julien Chanson et Mlle Alice Le Goff.



L'enseignement reprendra le 30 septembre 1940.

L'autorité est assurée par la Kommandantur

Celle-ci est installée à la mairie. Les armes doivent être déposées auprès du l'instituteur Julien Chanson.

Très peu le seront en réalité. Plusieurs témoignages attestent que celles-ci furent dissimulées, ici dans un grenier, là dans les caves sous le charbon ou à la carrière par exemple.

Les autorisations de port d'armes sont toutes annulées. Malgré la présence de gibier : lièvres lapins, perdreaux, il est interdit de chasser (sans arme, que faire ?). Il n'y a, officiellement tout du moins, pas de braconnier à Villejust.

Villejust en 1940, suite de l'inventaire...

Les premiers secours



Il n'y a pas de corps de sapeurs-pompiers mais des pompiers volontaires qui ne disposent que d'une pompe à bras⁹. En cas d'incendie important, il faut faire appel aux pompiers de La Ville-du-Bois qui possèdent une motopompe. L'eau est purgée dans les mares. Il n'y a pas de sirène pour la défense passive¹⁰.

Les bâtiments communaux et l'industrie



Hormis les 2 écoles et la mairie, cet inventaire comprend une église et une carrière de grès dite « Carrières du Bassin de Paris » dont le siège social est à Villejust. Il n'y aucune autre industrie et pas d'établissement bancaire. Une scierie est exploitée à La Folie-Bessin (M. Alips), ainsi qu'un atelier de charronnage au bourg (M. Ladeuil et un ouvrier). Ces activités fonctionnent au ralenti. La société « Sud-Lumière » de Bourglainville fournit l'électricité¹¹ à la commune via le poste de Saint-Jean-de-Beaugard, deux transformateurs sont implantés sur la commune¹². Un château d'eau¹³ et un système d'adduction fournissent l'eau potable¹⁴, complétés par de nombreux puits particuliers. Des relevés bactériologiques de l'eau sont effectués. L'approvisionnement en eau est déclaré suffisant.

Service social à l'intention de la population

6 personnes sont déclarées « assistées » selon l'expression de l'époque, 3 ont plus de 60 ans. Une aide en pain et en viande leur est fournie. 40 carriers et terrassiers au chômage sont employés aux travaux urgents comme par exemple la réparation des chemins ruraux, mais la commune a très peu de moyens pour pouvoir mener ceux-ci à bien. Les chômeurs touchent une allocation chômage de 70 Fr par tête et par semaine. Ceux qui sont mariés touchent 101,50 Fr de plus, auxquels s'ajoutent 4 Fr par enfant.

L'AGRICULTURE

Au 1^{er} juin 1940, 470 ha¹⁵ sont cultivés dont 25 en maraichage (hors jardins privés). Il est produit du blé sur 130 ha (2000 quintaux), de l'avoine sur 100 ha, des betteraves industrielles (400 tonnes) et des légumes sur 180 ha. Une seule exploitation a une superficie de moins de 5 ha, 30 font entre 5 et 50 ha et aucune ne fait plus de 50 ha. Si 1 ha était en friche au 1^{er} juin 1938, 20 ha le sont au 1^{er} juin 1940 faute de main d'œuvre. Une centaine de personnes sont employées dans l'agriculture en 1938 et seulement 60 en 1940. Les forêts et bois représentent 1 ha non exploité. La commune assure sa production de lait, œufs, légumes, fruits, pommes de terre, froment. Elle ne produit pas le beurre, fromage, vin, bière, ou viande. Les légumes sont envoyés aux Halles à Paris et le froment au moulin en dehors de Villejust. Il n'y a pas de culture de vigne ni d'arbres fruitiers, de distillerie ou de laiterie.

En juin 1940, il ne reste rien des productions des années antérieures. Les trois quarts des semences manquent, elles venaient jusqu'à alors de la coopérative de Limours. Les engrais¹⁶ font également défaut, conséquence de la fermeture des fournisseurs. Si les ouvriers et les voitures ne manquent pas pour les labours de l'automne 1940, 30 chevaux font défaut. 400 kg de fourrage sont nécessaires par jour (luzerne et foin) pour réaliser les travaux agricoles ; ils ne manquent pas, mais seront très probablement entièrement consommés. 30 granges d'une capacité moyenne de 200m³ accueillent les récoltes, elles ne sont pas occupées par les Allemands.

Tous les cultivateurs battent eux-mêmes leur blé à l'aide de moteurs à essence d'une puissance de 6 à 10 CV. Il n'y a aucun silo pour le froment, pas de coopérative agri-cole non plus mais un syndicat agricole existe pour conseiller les agriculteurs. Le vétérinaire vient d'Orsay, un maréchal-ferrant est installé sur la commune, 5 chevaux sont déclarés appartenir à l'administration française, à La Poitevaine et au bourg¹⁷.

Source : Archives Départementales de l'Essonne. Pour Regards en arrière, Florence Gravier et Thierry Etienne.

1 Unité de commandement militaire départementale.

2 Il avait pour mission la surveillance du bon ordre et la sécurité. Il annonçait au son du tambour (à son de caisse disait-on) les avis municipaux.

3 Sans profession et domiciliés à Fretay.

4 Il est carrier, sa mère et sa sœur sont journalières et tous domiciliés au bourg.

5 Une ouvrière agricole domiciliée chez M. Albert Martin au bourg.

6 Un ouvrier agricole domicilié chez M. Albert Thaon à Fretay.

7 Il est question ici de poste émetteur radio,

T.S.F. signifie Télégraphie Sans Fil.

8 Ancien nom donné aux lieux de prostitution ou maisons closes.

9 Celle-ci était remise dans un hangar situé devant l'église.

10 Ces sirènes retentissent chaque premier mercredi du mois à midi avec un cycle d'une sonnerie d'1mn 41s. Elles ont progressivement remplacé le tocsin dès 1939.

11 La tension est de 125 volts au lieu des 230 volts que nous connaissons depuis 1986.

12 Le poste EDF (RTE de nos jours) ne sera construit qu'après 1945.

13 A été construit en 1937.

14 Via la « Société Lyonnaise des Eaux » à Villeneuve-Saint-Georges.

15 La superficie de la commune fait 536 ha. En 2017, l'espace agricole couvrait 248 ha.

16 Nitrate et ammoniacale épandus aux deux tiers au labourage d'automne le dernier tiers au printemps.

17 Une mutuelle garantissait les risques et les maladies des chevaux, outils de travail indispensables pour l'agriculture. Lors de la fête de Fretay, le vétérinaire venait faire ce que l'on appellerait aujourd'hui le contrôle technique du tracteur.



Dimanche 12 février 2023

2 séances : 15h et 17h

Espace des Coudrayes - Chemin de Courtaboeuf - 91140 VILLEJUST

**Réservation obligatoire au 01 69 31 56 73 ou par mail à
service-communication@villejust.fr**